

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du 7 mars 2017 à Magny-les-Hameaux (le quorum n'étant pas atteint)
Et du 13 mars 2017, 9h30 à Chevreuse**

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. DUCROCQ Bazoches-sur-Guyonne
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCRUYSSÉ Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlis
- M. POULON Sonchamp

Ainsi que :

M. FEYT (Boullay-les-Troux), M. DEBONNE (Communauté Paris Saclay), M. BOUR (Cernay-la-Ville), M. BOISEL (Choisel), M. BESCO (Magny-les-Hameaux), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois), Mme ROBIC (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), M. JUND (Neauphle-le-Château), M. LUBRANESKI (Les Molières), M. GERVAIS (Chambre des Métiers 91).

PNR : MMES LE LAGADEC, TISSERONT, HOUGUET, DOUBRE, LEFEBVRE, MANOUVRIER, MONTET et LE VOT et MM HARDY, ROMBAUTS, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. POUPART Bonnelles
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines
- M. MORVANNIC Vieille-Eglise-en-Yvelines
- M. BEAL Office national des Forêts

Pouvoirs :

Mme ROSETTI à M. VANDEWALLE

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 8 mars 2017 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 13 mars 2017 à 9h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme ANSART Forges-les-Bains

Absents excusés :

- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme JEAN Conseil départemental des Yvelines

- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- M. PELOYE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. DAZIN Les Mesnuls
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- M. BEAL Office national des Forêts

Pouvoirs :

Mme DARCOS à M.VANDEWALLE

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 décembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Tableau des marchés publics 2016

Conformément à l'article 107 du décret 2016-306 (ex article 133 du Code des marchés publics), le Président du Parc communique aux membres du Comité syndical la liste des marchés publics attribués l'année passée.

Le Comité donne acte au Président de la communication de la liste des marchés passés en 2016 selon la procédure MAPA et portant sur des études, travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et un accord-cadre. Cette liste des marchés sera consultable sur le site Internet.

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-parc-aire-protégé/marchés-publics-et-annonces>

3. Débat d'orientation budgétaire

La loi du 6 février 1992, complétée par la loi NOTRe, prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Ce débat constitue une formalité substantielle qui doit se traduire in fine par une délibération donnant acte de sa tenue.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est annexé au compte-rendu.

Le président informe les membres du comité de la situation présente : le précédent exécutif régional n'a pas finalisé le futur contrat de Parc en 2016. Les Parcs franciliens ont connu trois années de conventions transitoires, ce qui n'est pas optimal pour une structure dont le mode de fonctionnement est pluriannuel.

La consommation du programme d'actions évolue à des rythmes dissemblables selon les thématiques, le Parc tend à gérer de façon plus rigoureuse ses engagements depuis plusieurs années, de façon à faciliter l'estimation des crédits de paiement nécessaires du côté de ses financeurs. Il n'en reste pas moins que certains grands travaux sont dépendants de périodes longues d'instruction ministérielle (dossiers loi sur l'eau par exemple).

Le Comité syndical est donc invité à débattre sur les orientations budgétaires du Parc pour 2017 et notamment sur les nouvelles opérations budgétaires qui lui sont présentées.

Le Président du Parc présente les informations principales relatives au hors-programme et aux principales recettes du Parc.

Il souligne la volonté du Parc d'apurer la situation comptable des années antérieures en procédant dans les mois prochains au solde du contrat de parc antérieur et des programmes qui ont été consommés et relatifs aux années transitoires.

Au titre des ressources humaines, il informe les membres du Comité syndical de la suppression du poste de Directeur adjoint.

Il note l'importance progressive ces dernières années des recettes dites « hors contrat de parc » correspondant à des réponses à appel à projet, à des programmes spécifiques de l'Agence de l'Eau... (voir annexe présentation DOB et note de présentation pour le débat d'orientation budgétaire)

Les présidents des commissions thématiques présentent les fiches de fonctionnement et d'investissement pour chacune de leur thématique.

Questions soulevées :

Mobilité

Il est débattu en particulier de la réalisation de la liaison douce entre Saint-Rémy-les-Chevreuse et Limours. Le président évoque la proposition possible d'une voie d'expérimentation d'une petite navette autonome. En effet, après avoir un temps envisagé d'expérimenter cette navette sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, Renault est à la recherche d'un autre territoire d'expérimentation en milieu rural. Une réunion doit avoir lieu prochainement avec les intercommunalités de Chevreuse et de Limours. Madame Becker souligne que les projets doivent tenir compte des usages actuels de cette ancienne emprise ferroviaire. Madame Giobellina exprime la demande officiellement que l'UAP soit associée à cette concertation, afin de contribuer à l'émergence de solutions pour le rabattement vers la gare de RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Zéro-Phyto

Madame Launay du Conseil départemental de l'Essonne s'interroge sur la pertinence des aides au Zéro-Phyto dans la mesure où l'interdiction va devenir la norme. Cette interdiction ne pèse cependant pas pour le moment sur les terrains de sport et les cimetières. C'est pourquoi les communes sont encore accompagnées dans leurs efforts vers une gestion différenciée.

Equipements du Parc

Le président attire l'attention sur des demandes budgétaires importantes relatives aux équipements du Parc. En effet, plusieurs sites destinés à recevoir des scolaires et des randonneurs ont considérablement vieilli et il faut s'en préoccuper dans les mois et les années à venir. Il évoque en particulier la maison forestière des Hauts-Besnières qui ne répond plus aux normes de confort contemporain et à la maison de Fer de Dampierre qui présente un grand intérêt patrimonial, pour avoir été conçue par Gustave Eiffel et figuré comme pavillon d'accueil à l'Exposition universelle de 1889 à Paris. Son isolation doit être entièrement revue.

Education à l'Environnement

Madame Aubert s'inquiète des réductions budgétaires intervenues dans les derniers jours précédant l'envoi des futurs programmes aux élus. Elle estime que les moyens qui lui sont alloués vont difficilement couvrir l'ensemble des projets de la mission Education à l'Environnement : classes d'eau, formations des enseignants, programmes d'animation divers, outils pédagogiques, fête des écoles, jusqu'à l'entretien des sentiers pédagogiques. Il sera vérifié de combien dispose la mission au titre des ouvertures de crédit des années antérieures. M. Vandewalle précise cependant que les financeurs du contrat de Parc ont considérablement réduit leur soutien en fonctionnement.

Rénovation énergétique, énergies renouvelables, forêt.

En complément des opérations dédiées à la rénovation énergétique, le président rappelle que l'Etat dans les dernières semaines de l'actuel gouvernement lance un nouvel appel à projet pour l'isolation des bâtiments et l'éclairage public. Le Parc après avoir été lauréat du précédent appel à projets TEPCV se propose de fédérer la réponse des communes et de l'ajouter à ses propres demandes pour ses équipements.

Monsieur Besco en marge de cette présentation budgétaire, pose la question de l'éclairage du château de la Madeleine. Madame Von Euw répond que la commune de Chevreuse éteint de plus en plus tôt. Elle va travailler avec la mission Energie du Parc afin de voir s'il est possible d'améliorer encore cet éclairage grâce à la participation de sa commune à ce nouvel appel à projets TEPCV-Certificats d'Economies d'Energie.

La question de la pérennisation du dispositif des CEP est posée pour les communes engagées depuis plusieurs années. Madame Von Euw répond que l'ALEC réfléchit à l'évolution du dispositif.

Le maire des Molières pose la question de l'état d'avancement de la réflexion autour de la filière bois. Caroline Von Euw lui répond que le Parc doit lancer une charte forestière dans les prochains mois. En parallèle le Président ajoute que l'ONF vient de changer de directeur territorial. Le nouveau directeur, M. Michel Béal est très ouvert à la réalisation d'actions plus volontaristes dans ce domaine. Il souhaite une collaboration plus étroite avec le Parc sur ces thèmes.

Mme Launais aimerait que la réflexion sur la Charte forestière ne laisse pas de côté les considérations environnementales et de biodiversité. François Hardy rappelle les suivis effectués par le parc en tant que structure porteuse notamment de Natura 2000 : oiseaux cavernicoles, corridors écologiques, biodiversité des vieux bois...

Les élus prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et l'approuvent à l'unanimité.

4. Aide exceptionnelle pour la Ferme de Coubertin

Suite à l'incendie criminel dont l'exploitation a été victime l'été dernier, la ferme de Coubertin est confrontée à des dépenses exceptionnelles non prises en charges par les assurances. Ces dépenses mettent véritablement en péril l'équilibre économique déjà fragile de cette exploitation laitière.

Le Président du Parc rappelle le rôle tout à fait particulier d'entretien du paysage de fond de vallée, joué par la ferme de Coubertin dans un site « vitrine » du Parc naturel régional, au terminus du RER B.

Afin de soutenir l'exploitation, le Comité approuve à l'unanimité les décisions suivantes :

- le soutien à l'exploitation pour le lancement d'une campagne de financement participatif sur la plateforme KissKissBankBank ;
- Sollicite la Région Ile-de-France pour la recherche d'une aide régionale adéquate ;
- Donne son accord de principe pour l'attribution d'une aide exceptionnelle permettant à l'exploitation de maintenir son activité qui ne pourra pas excéder le plafond de 15 000€ (minimis agricole).

5. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de l'activité 2017 de la cellule d'animation du contrat de bassin « Yvette amont »

Le contrat de bassin « Yvette amont » (2011-2016) s'est achevé en décembre 2016. En 2017, un bilan final et une évaluation de ce contrat doivent être réalisés, il faut donc poursuivre l'activité de la cellule d'animation.

Pour cela, le Comité syndical autorise le Président à valider ces démarches et à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, selon le plan de financement prévisionnel 2017 proposé ci-après :

Budget prévisionnel 2017 cellule d'animation	38 000 €
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie	50% : 19 000 €
Financement PNRHVC	50% : 19 000 €

6. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie « Equipe rivières et zones humides 2017 »

Le budget prévisionnel de la cellule de techniciens rivières, équivalent à 2 emplois temps plein, est estimé pour 2017 à 147 040 € TTC. Celui de la cellule de techniciens zones humides, équivalent à 1 emploi temps plein, est estimé pour 2017 à 74 376 € TTC.

Le Parc naturel régional sollicite donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 50% pour la cellule de techniciens rivières et à hauteur de 80% pour la cellule de techniciens zones humides.

Pour cela, le Comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum pour l'équipe « techniciens rivières et zones humides » pour 2017 et à signer les conventions financières afférentes.

7. Convention avec les Guides de Parc et une Guide conférencière

Il est proposé au Comité le renouvellement de la convention annuelle entre le Parc, les deux Guides de Parc (Sylvaine Bataille et Florence Godinho) et Aurélie Erlich. Cette convention concerne les subventions et rémunérations pour les visites guidées, conférences et ateliers proposés par le Parc au Château de la Madeleine ou sur nos différents évènements. Une nouveauté cependant dans la convention cette année : l'ajout des activités liées au Petit Moulin des Vaux de Cernay.

Le Comité approuve ce projet de convention et le principe d'une participation financière du Parc aux sorties organisées par Sylvaine Bataille, Florence Godinho, Aurélie Erlich, dont le montant est défini en fonction du nombre de participants à chaque sortie. Il autorise le Président à signer cette convention pour l'année 2017.

8. Convention avec TVFil78

La chaîne locale intitulée TVFil78 depuis 1992, distribuée initialement sur le réseau câblé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes associées est désormais accessible auprès de l'ensemble des opérateurs de la télévision numérique et peut, à ce titre, remplir une mission de service public d'information sur un territoire élargi à l'ensemble du département des Yvelines.

Elle propose un partenariat au Parc afin de réaliser des reportages réguliers sur notre territoire et autour de nos missions. Le Parc s'engage à fournir des sujets et à aider la chaîne dans le déploiement de moyens humains et logistiques.

Le Comité approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens avec TVFil78 et s'engage à financer les indemnités d'un stagiaire, correspondant local de TVFil78, et à lui fournir un bureau dans les locaux de la Maison du Parc.

Le président rappelle à cette occasion que TVFIL a suivi le déplacement de la Secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité en Vallée de Chevreuse pour le premier temps officiel marquant le cinquantième anniversaire de la création des Parcs naturels régionaux.

L'ensemble des reportages liés à ce déplacement officiel sont visibles sur le Facebook du Parc. Par ailleurs l'ensemble de vidéos de TVFIL sont consultables sur Youtube, certaines sont visibles sur les pages du site Internet du Parc.

9. Convention de partenariat avec les laboratoires GEOPS (Université Paris Sud) et GÉHCO (Université François Rabelais de Tours)

Cette convention a pour objectif de fonder un projet commun relatif à la connaissance du fonctionnement hydrologique des zones humides de fond de vallée sur le territoire du Parc.

Le Comité approuve ce projet de convention :

- pour la pérennisation d'un réseau de surveillance de la qualité et de la quantité des flux hydriques en vue d'étudier les empreintes anthropiques locales sur les ressources en eau ;
- pour la mise en place d'études scientifiques sur le bassin expérimental du Rhodon et notamment sur la zone humide du domaine de Port-Royal-des-Champs

Il autorise le président à signer cette convention et s'engage à participer au programme de recherche appliqué « Etude de l'impact de la réouverture de zones humides de fond de vallée sur la dynamique hydrogéochimique à l'interface nappe-rivière » selon les modalités précisées dans la convention.

Le Parc participera à ce programme de recherche à hauteur de 26 939 € HT pour le matériel et les analyses et pour 6 125 € pour l'équivalent en temps du technicien du Parc. Cette participation est afférente à l'opération 782 du budget du Parc consacrée à la restauration de la zone humide de Port-Royal-des-Champs.

10. Délégation d'un représentant au SIAHVY

Suite à l'entente avec le SIAHVY réalisée en 2015, un représentant du Parc doit être désigné pour siéger à leur Comité syndical.

Mme Becker, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse se porte candidate. Il faut cependant vérifier si cette candidature est recevable dans la mesure où Mme Becker siège déjà au SIAHVY au titre de sa commune. Les syndicats mixtes ouverts n'admettent pas de vote plural. Ici nous sommes dans une situation un peu différente, puisqu'il s'agit de la question du cumul possible d'une voix délibérative et consultative.

Ce point à l'ordre du jour est donc reporté au prochain comité du 28 mars 2017. Il sera fait appel à candidature et l'on vérifiera entre temps le point soulevé plus haut.

11. Cotisation à Yvelines Environnement

Comme chaque année, l'association Yvelines Environnement nous sollicite pour une cotisation à hauteur de 50 €. Cette association est reconnue d'utilité publique. Elle agit dans l'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, de la qualité de la vie, de l'environnement et de la défense des sites et des monuments, des paysages naturels ou bâtis.

Madame Giobellina s'interroge sur cette proposition qu'elle voit passer pour la première fois au Comité. Le Parc en tant que collectivité peut en effet adhérer à une association. Le point est également retiré et reporté au comité syndical du 28 mars 2017.

12. Validation des aides de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 6 et du 27 février 2017

Le comité syndical valide l'attribution des aides suivantes :

Utopies Réalistes – Jardin Agricole aux Essarts-le-Roi

La commune des Essarts le Roi sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « travaux de requalification des franges » (aide n° 6-7) à un taux de 70% destinée à subventionner les travaux de plantations de haies et de vergers dans le cadre du projet des Utopies Réalistes (« Jardin Agricole »), le long du Chemin des 500 Arpents, estimés à 2 889.62 € HT.

Montant de l'aide du PNR : 2 022.73 € (2017-0607-001)

Conseil paysager approfondi – Forges-les-Bains

La commune sollicite l'accompagnement de la mission de « conseil paysager approfondi » pour l'aménagement des abords de sa nouvelle Maison des Associations et pour l'aménagement des abords du Petit Muce. La commune sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre du « Conseil paysager approfondi » (aide n° 2-1) à un taux de 70% d'un coût forfaitaire de 2 010 € HT. Montant de la subvention : 1 407,00 €. (Aide 2017/02-01/001).

Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics – Saint-Léger-en-Yvelines

La commune de Saint-Léger-en -Yvelines sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » à un taux de 60% pour la plantation de haies et d'arbres fruitiers dans les jardins partagés « Jardins Vivants ». Montant des travaux : 1 800€, montant de la subvention : 1 080 €. (Aide 2017/02-03/001).

13. Validation des aides de la commission Biodiversité et Environnement du 22 février 2017 et modification de la délibération 16B10

Le comité syndical valide l'attribution de l'aide suivante :

Mise en pâturage du coteau de la Madeleine (commune de Chevreuse)

La commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 6.3 « Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique » au taux de 80% (site repéré au Plan de Parc en tant que Ensemble Paysager Exceptionnel), pour un montant de travaux estimé à 16 200€ HT. Cout pour le Parc : 12 960 €. (Aide n°2017-0603-001)

Concernant la seconde aide proposée (voir ci-dessous), Mme Giobellina interroge le Comité sur le bien-fondé de cette attribution. Elle estime en effet que l'acquisition par la CDC de la propriété de Bonnelles est destinée à compenser la destruction regrettable de 3 hectares de bois à Marly-le-Roi visibles depuis la perspective du château de Saint-Germain-en-Laye. Elle ne comprend pas davantage pourquoi le Parc vient soutenir des actions en faveur de la Biodiversité que CDC Biodiversité pourrait prendre à sa charge.

Le Président décide de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter au comité syndical du 28 mars prochain afin de vérifier si effectivement le soutien du Parc correspond bien à la seule solution possible pour protéger les chiroptères.

Seconde aide retirée

Conception et pose de grilles pour la protection des trois gîtes d'hibernation de chauves-souris (commune de Bonnelles– Bois de la Duchesse / CDC Biodiversité)

La présente demande concerne la fabrication et la pose de grilles, de portes et d'un garde-corps au printemps 2017 afin de préserver la quiétude du lieu pour les chauves-souris et d'éviter tout accident dans le cadre de l'ouverture du Bois de la Duchesse au public (future forêt domaniale).

Elle concerne les aides « 6. Biodiversité, faune/flore, milieux naturels, paysage », et plus particulièrement l'aide « 6.5. Aménagements pour la protection des espèces patrimoniales ». CDC Biodiversité effectue la demande en tant que propriétaire privé.

Cout total de l'opération : 10 000 € - Cout pour le Parc : 8 000 € (80%). (Aide n°2017-0603-002)

Concernant la délibération 16B10, le Comité approuve sa correction afin que la commune de Rochefort-en-Yvelines soit bien désignée comme attributaire de l'aide n° 2015/001/06-10.

14. Création de tarifs pour la boutique de la Maison du Parc

Le Comité syndical adopte le tarif de 22€ l'unité pour la mise en vente à la boutique de la Maison du Parc d'une besace « futée » des Eco-Actions.

15. Nouveaux tarifs pour les prestations pédagogiques au CIN des Hauts Besnières

Le Comité syndical adopte les tarifs suivants, relatifs aux prestations pédagogiques à destination des classes sont à réactualiser et à élargir aux groupes extra-scolaires.

Type de séjour Formule d'accueil	Tarif par groupe
Demi-journée simple	193 €
Journée simple	373 €
Séjour de 2 jours	724 €
Séjour de 3 jours	1 086 €
Séjour de 4 jours	1 448 €
Séjour de 5 jours	1 810 €

16. Indemnités de fonction des élus

Suite à une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017), le Comité syndical fixe comme suit les indemnités de fonction :

- Président : 29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale
- Premier Vice-président : 13% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale

La présente délibération prend effet à compter du 1er janvier 2017, et reste applicable pour toute la durée du Bureau syndical tel que constitué par la délibération du 19 mai 2014 amendée par la délibération du 13 avril 2016 et pour la superficie actuelle du territoire géré par le Syndicat mixte du PNR.

Le président rappelle qu'il cède son indemnité au premier vice-président.

17. Modification du Tableau des Effectifs

Suite au départ de Véronique Francolin, une comptable a été recrutée au sein du service Finances / RH. Le Comité syndical ferme le poste de comptable à temps plein et ouvre un poste de comptable à temps non complet (80%).

18. Point d'information sur le recours contre l'implantation d'un Leclerc à Châteaufort

La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) réunie le 26 janvier 2017 a émis un avis défavorable au projet d'implantation d'un hypermarché à Châteaufort à la suite des recours déposés par le PNR, l'Union des Amis du Parc, l'ADVMC de Châteaufort et 150 commerçants et 3 enseignes commerciales des communes de Gif-sur-Yvette, de Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Voisins-le-Bretonneux, Villiers-le-Bâcle, Toussus-le-Noble, Buc.

Xavier STEPHAN, chargé de mission *Développement économique*, complète cette information après la réception de l'avis officiel de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial qui précise les motivations de cet avis défavorable (nécessité d'un projet plus vaste d'aménagement comprenant des logements, projet consommateur de superficie et isolé du centre-bourg de la commune, portant atteinte aux commerces proches...). La CNAC a exprimé un vote défavorable à 5 voix contre et une voix pour. Le projet a été rejeté en particulier pour son absence de mixité fonctionnelle, seul le projet de centre commercial a fait l'objet d'une demande d'autorisation. Le dossier a paru porteur d'un risque, il était en effet toujours loisible au Centre Leclerc, le pétitionnaire, de demander une extension ultérieure de la zone commerciale, rien n'ayant été arrêté sur le reste de la zone.

19. Point d'information sur les 50 ans des Parcs

En 2017, les Parcs naturels régionaux ont 50 ans. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France saisit cette occasion pour créer un événement au cœur de Paris célébrant la diversité des 51 Parcs. Un événement grand public à Paris de 4 jours, du jeudi 12 au vendredi 15 octobre à Bercy Village et sur la Place des Vins de France (Paris 12e). Cet événement rassemblera l'ensemble des Parcs naturels régionaux pour une présentation de leur territoire, de leurs produits et services emblématiques. Il proposera aussi des démonstrations, animations et espaces de découverte.

Par ailleurs, un événement de lancement s'est tenu le 1er mars en Vallée de Chevreuse à l'occasion du jour anniversaire de la création du premier Parc en Scarpe-Escaut. La secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité Barbara POMPILI et Philippe RICHERT, Président de l'Assemblée des Régions de France et lui-même Président de la Région Grand Est ont été invités à découvrir deux réalisations du Parc naturel (l'ouverture des prairies de Port-Royal et le sentier de Maincourt) avant la tenue d'une conférence de presse de 16h à 17h au château de la Madeleine.

Les 50 ans des Parcs sont aussi l'occasion d'organiser en Haute Vallée de Chevreuse des manifestations estampillées aux couleurs de ce cinquantenaire.